

La Lettre du Sud-Ouest Lémanique



SYMASOL
Syndicat mixte des affluents
du sud-ouest lémanique

SOMMAIRE

Comité de rivières 2012 - Bilan technique et financier du contrat.....page 1
Etude Bilan, Evaluation et Prospective quel avenir sur le territoire ?page 2
Des fonds européens au service de nos rivièrespage 3
Zooms sur quelques chantiers du contrat de rivières réalisés en 2012.....page 4&5
Observatoire de la « Ressource en eau » et suivi des débits de nos rivières ..page 6
Avancement de la procédure NATURA 2000 sur notre territoirepage 7
L'espèce du mois, la parole aux élus, en brefpage 8

Le 1er contrat de rivières transfrontalier du Sud-Ouest Lémanique, porté par le SYMASOL couvre la période 2006-2012.

Comme le prévoit ce contrat, un bilan technique et financier doit être réalisé à la fin des 6 années de mise en œuvre des actions inscrites. Vous trouverez ci-après la synthèse de ce bilan réalisé par un cabinet extérieur et validé par nos partenaires financiers.

L'ensemble du bilan technique et financier est excellent aussi bien sur le respect des dépenses négociées que sur la réalisation des actions prévues sur le territoire.

3 raisons principales ont permis la réussite de ce premier contrat :

- en premier, la prise de conscience collective des élus des collectivités composant le SYMASOL. Cette dynamique sur le territoire prouve que les élus peuvent se mobiliser pour un projet bien identifié et partagé par tous,
- en second, par le respect des nombreux partenaires financiers, sur les 6 ans, des engagements inscrits dans le contrat,
- et surtout grâce à l'équipe administrative et technique du syndicat qui a géré et suivi de manière extrêmement professionnelle le contrat.

C'est pourquoi, les élus du territoire, les partenaires et l'équipe du SYMASOL s'emploient actuellement à prolonger ce contrat, sous une forme compatible avec les objectifs de nos différents partenaires financiers, pour l'intérêt de notre territoire sur le plan de l'environnement (biodiversité, qualité des eaux, ressource en eau...).



Esperons que 2013 verra la signature du document adéquat prolongeant notre 1er contrat de rivières.

Jean NEURY
Président du SYMASOL

Rappel des objectifs du Contrat

- A : Améliorer la qualité des eaux
- B1 : Réhabiliter, restaurer et valoriser les milieux aquatiques
- B2 : Sécuriser les Biens et personnes face au risque inondation
- B3 : Gérer qualitativement et quantitativement la ressource en eau
- C : Communication, coordination et suivi

Comité de rivières 2012

Retour sur le bilan technique et financier après 6 années de mise en œuvre des actions

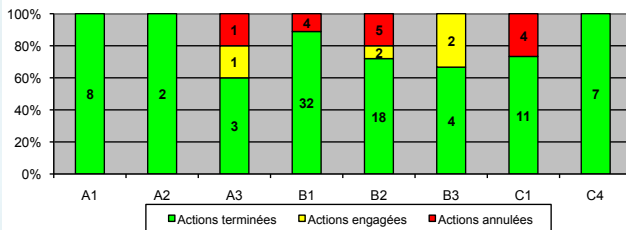
Le Comité de Rivières associant élus, services de l'Etat, acteurs de l'eau, partenaires financiers et usagers, s'est réuni pour la septième année consécutive, le 29 novembre dernier au siège de la communauté de communes du Bas-Chablais à BALLAISON.

Comme le rappelait Monsieur Gil THOMAS, vice-président du SYMASOL et président du Comité de rivières, il s'agissait du dernier comité de rivières sous cette forme en attendant de voir quelle sera la suite à donner à cette première procédure sur le territoire.

Après plus de 6 années de mise en œuvre des actions (2006-2012), il est important de dresser un bilan complet des 104 actions du contrat de rivières transfrontalier du sud-ouest lémanique : l'état d'avancement des actions en cette fin d'année 2012 se présente comme suit :

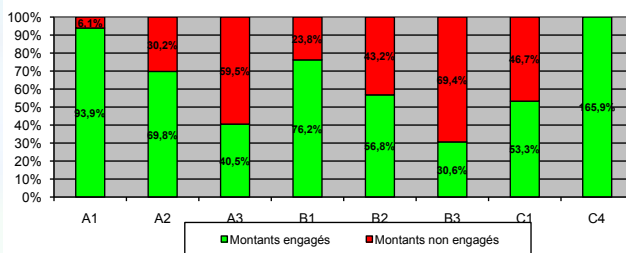
- 85 actions terminées soit 82 %,
- 5 actions engagées restant à finaliser en début d'année 2013 soit 5 %,
- 14 actions annulées soit 13 %.

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT



D'un point de vue financier, le taux d'engagement GLOBAL en fin de contrat est de 85%. Un montant de 22,4 millions d'€ HT (dont 14.35 M€ pour les travaux d'assainissement - Volet A1) a été engagé au cours de ces 6 années de réalisation pour un budget global prévu de 26,6 millions d'€ HT.

BILAN FINANCIER GLOBAL PAR SOUS-VOLET



M. THOMAS explique ce taux d'engagement très satisfaisant par la sécurisation du contrat dès le départ, avec un emprunt consommé au besoin et une participation fixe demandée aux collectivités annuellement.

Cette réussite est aussi le résultat d'une très bonne dynamique sur le territoire et du respect des engagements pris en 2005 par l'ensemble des acteurs du territoire (élus, partenaires financiers ...).

Rappelons que l'ensemble des partenaires financiers du contrat (Etat, Agence de l'eau, Région Rhône-Alpes, Conseil Général 74, SMDEA74, canton de Genève, Ville de Thonon-les-Bains, Chambre d'Agriculture 74, ADEME, SNCF, fonds européens FEDER...) ont contribué à hauteur de 53 % de l'enveloppe totale.

NB : l'ensemble du bilan du contrat, à savoir l'état d'avancement des actions et le bilan financier, est disponible sur le site www.symasol.fr - rubrique Documentation / Comité de rivières / Présentation 2012.

Etude Bilan, Evaluation et Prospective

De nouvelles pistes pour l'avenir du territoire du sud-ouest lémanique ...

L'achèvement du contrat de rivières le 19 janvier 2012 a été suivi de la réalisation d'une étude « Bilan ». Cette étude doit permettre de tirer le bilan de six années d'actions au service des milieux aquatiques et d'estimer la nécessité ou non de poursuivre le travail engagé. Elle s'est achevée par l'organisation d'une réunion de concertation le 27 septembre 2012, réunissant de nombreux élus du territoire, des représentants de l'Etat et des usagers.

Ces échanges laissent apparaître qu'une bonne partie des enjeux identifiés dans le contrat de rivières 2006-2012 sont toujours d'actualité : même si de nombreux efforts ont été fait en terme d'amélioration de la qualité globale de nos rivières, les résultats ne sont pas toujours satisfaisants et il reste des pistes de travail à poursuivre. La qualité des eaux et plus globalement l'état écologique des rivières, reste encore insatisfaisant. La poursuite de la renaturation des cours d'eau, notamment en secteur urbanisé, reste d'actualité.

De nouveaux enjeux sont également apparus, tels que la définition d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives (sur les cours d'eau ou en bordure du Léman), la détermination des espaces de liberté des cours d'eau ou encore la renaturation de certains sites prioritaires sur les berges du Léman.

Les échanges ont mis en évidence la complémentarité des différents acteurs du territoire et le rôle central et fédérateur du SYMASOL.

Ainsi, le SYMASOL est reconnu comme une structure indispensable et légitime pour :

- assurer un rôle de conseil auprès des collectivités qui doivent notamment retranscrire un certain nombre d'éléments dans les documents d'urbanisme ou dans les règlements locaux mais qui peuvent aussi être un très bon relai d'information ou de sensibilisation auprès de leurs administrés ;
- piloter des actions concertées ou techniquement pointues.

Au vu de ce bilan, la poursuite de la dynamique semble nécessaire et attendue par les acteurs locaux. Reste la question de la procédure qui sera retenue. L'outil « contrat de rivière » est le seul qui soit multithématique, opérationnel et global à l'échelle du bassin versant mais n'est plus systématiquement retenu par les partenaires financiers.

D'autres outils thématiques, spécifiques à chaque partenaire, devront peut-être être ponctuellement envisagés pour mobiliser d'avantages de moyens financiers afin de répondre à certains enjeux (contrat ENS (espaces naturels sensibles), Natura 2000, CDDRA (contrat de développement durable Rhône-Alpes)...).



Journée d'échange et de travail à Ballaison



” le contrat de rivières a permis à l'ensemble des élus du bassin versant d'être acteur de leur territoire “

Témoignage

A quoi sert ce contrat de rivières ?

Outre les enjeux de départ, la qualité des eaux superficielles, les risques liés à l'hydraulique et la géomorphologie, l'état piscicole de nos cours d'eau, les zones humides et leurs rôles essentiels, la préservation de nos ressources en eau, la valorisation paysagère des cours d'eau, le contrat de rivières a permis à l'ensemble des élus du bassin versant d'être acteur de leur territoire. Nous avons appris à travailler ensemble, à prioriser des actions, à mettre l'écologie au centre de nos décisions et à sécuriser financièrement nos projets. Aujourd'hui, nous avons réparé, demain il nous faudra en plus gérer et prévenir.

Cette volonté partagée saura trouver l'outil ou les outils les plus adaptés pour atteindre nos objectifs.



Gil THOMAS

Président du comité de rivières et vice-président du SYMASOL



Projet « GENI'ALP » : Génie végétal en rivières de montagne

Les questions de restauration hydromorphologique et de préservation de l'espace de mobilité des cours d'eau sont devenues fondamentales pour l'ensemble des acteurs de l'eau, au vu notamment des objectifs politiques européens et suisses (atteinte du bon état écologique des cours d'eau en 2015).

Certains secteurs à enjeu - zone urbaine, infrastructures - n'autorisent pas un espace de mobilité à la rivière. Il devient alors important de préserver la sécurité des biens et des personnes face aux crues et au risque d'érosion par la protection des berges. Or, du fait des spécificités des rivières de montagne, français et suisses ont le plus souvent recours aux techniques de génie civil, lourdes et impactantes pour les milieux naturels - rupture des corridors écologiques, diminution de la biodiversité, installation d'espèces invasives, etc. Pourtant, les techniques de génie végétal, plus respectueuses de l'environnement, peuvent constituer une alternative efficace, même sur des cours d'eau de montagne.

Le projet « GENI'ALP » (2009-2012) qui a rassemblé onze structures de France et de

Suisse, a visé à inclure les techniques de génie végétal au sein d'une réflexion globale de restauration des cours d'eau de montagne en conciliant « sécurité des biens et des personnes » et « préservation des enjeux environnementaux » en développant et promouvant les techniques de génie végétal en rivière de montagne.

Pour rappel, le SYMASOL a participé à ce programme ambitieux en tant que maître d'ouvrage d'un des chantiers pilotes sur le Pamphiot à Anthy-sur-Léman. Il s'agissait de stabiliser par ces techniques un glissement de terrain et de protéger une berge contre l'érosion (Réalisation en novembre 2011 - cf photos ci-contre).

Travaux d'un montant de 42 600 € HT (yc étude) cofinancés à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau RM&C, le Conseil général 74 et les fonds européens FEDER.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site web dédié au projet : www.geni-alp.org



avant travaux



pendant travaux



après travaux



avant travaux



pendant travaux



après travaux

Projet « Renaturation du delta de l'Hermance »

Les travaux de renaturation sur l'embouchure de l'Hermance ont pour objectifs principaux de garantir la sécurité des personnes et des biens contre les crues, d'améliorer la protection des berges contre les phénomènes d'érosion ainsi que de restaurer un delta naturel du cours d'eau. Il s'agit d'un projet transfrontalier s'inscrivant dans le cadre du Contrat de rivières du Sud-Ouest Lémanique.

De janvier à fin juin 2011, l'Hermance a fait l'objet d'importants travaux à la hauteur du village suisse du même nom, permettant entre autres de garantir la sécurité du secteur contre les inondations. La berge a été surélevée en rive gauche (Suisse) par une digue végétale et ponctuellement par un muret vers le parking de l'école, alors qu'en rive droite (France) la suppression d'un long mur a permis d'élargir la section d'écoulement, d'adoucir la berge et de la rendre plus naturelle. La création de biotopes en milieu forestier, tels que mares, pierriers, tas de bois, souches d'arbres, sera favorable à de nombreuses espèces aquatiques et terrestres.

les travaux ont pour objectif de garantir la sécurité des personnes et des biens contre les crues, d'améliorer la protection des berges contre les phénomènes d'érosion ainsi que de restaurer un delta naturel du cours d'eau.

Ces travaux nécessitant l'abattage d'arbres situés dans l'emprise du chantier, ont été compensés par le développement d'une végétation adaptée à la dynamique alluviale sur les nouveaux espaces rendus à la rivière (recréation d'une roselière, d'un biotope humide).

Réalisée dans le cadre du Contrat de rivières, cette renaturation de l'Hermance est issue d'une collaboration transfrontalière exemplaire et est financée par l'Etat de Genève, les partenaires français du contrat, soient la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de la Haute-Savoie, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée- Corse et a bénéficié également de 70 946 € au titre des fonds européens FEDER.

Création - Concertation - Réalisation

Retour sur les derniers chantiers

Action du Volet B1:

Remise à ciel ouvert et intégration paysagère du Ru des Fossaux (commune d'Anthy/Léman)

Le secteur d'études se situe sur la commune d'Anthy-sur-Léman, au lieu-dit « Parc des Rives ». Le tronçon de cours d'eau concerné était à cet endroit entièrement canalisé (sous tuyau) avant son embouchure dans le Léman, traversant une parcelle communale utilisée comme espace public et lieu de détente.

Le SYMASOL, en concertation avec la commune d'Anthy-sur-Léman, se sont fixés comme objectifs de remettre à ciel ouvert ce tronçon de cours d'eau tout en conservant la vocation ludique et récréative du site.

Les travaux ont consisté en un reprofilage du lit du ruisseau par terrassements fins en recréant des sinuosités, stabiliser le profil en long par des seuils de fonds en bois, diversifier et aménager les berges et le lit du ruisseau propices à toute forme de vie aquatique et terrestre et assurer une intégration paysagère du ruisseau par plantations diverses (plantes aquatiques, arbustes, arbres de haut-jet, prairies fleuries ...). L'ensemble des aménagements utilisés sur ce chantier sont issues des techniques dites du « génie écologique » ; matériaux biodégradables (fibre de coco et géochanvre), choix des espèces à planter pour un meilleur maintien des berges, ...

Un certain nombre d'ouvrages de franchissement du ruisseau viennent également ponctuer l'aménagement permettant au public de retrouver un espace de « nature aménagée », où la découverte et l'accueil sont possibles.

Ces travaux, inscrits dans la programmation du contrat de rivières, ont été attribués pour un montant de 57 805.00 € HT et financés à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la région Rhône-Alpes et le Conseil général de Haute-Savoie.

Zooms sur 3 chantiers



Action du Volet B2 :

Confortement de la berge rive gauche du Redon à Séchex (communes de Margencel et de Sciez/Léman)

L'aménagement réalisé se situe à l'aval du bassin versant du Redon sur les communes de Sciez (rive gauche) et Margencel (rive droite), à une centaine de mètres en amont de son embouchure au Léman.

Ce secteur présentait à la fois un risque d'inondation avéré en rive gauche du Redon (4-5 habitations concernées) dès la crue de retour trente ans, ainsi qu'une érosion de berge marquée sur un linéaire d'environ 90 mètres où les propriétaires riverains ont tenté de se protéger par des moyens artisanaux et inadaptés (photos 1 et 2)

Ces travaux d'aménagement en rivière ont consisté à protéger la berge en rive gauche contre les phénomènes d'érosion et les habitations contre les crues du Redon (réalisation octobre à novembre 2012).

Le SYMASOL a fait le choix d'utiliser sur ce chantier des techniques issues du « génie biologique », c'est-à-dire des techniques permettant de bénéficier de la capacité de certaines espèces végétales (systèmes racinaires) à stabiliser les berges d'un cours d'eau (notamment les saules).

Un caisson bois végétalisé, comprenant différentes espèces de saules et plants forestiers, est ainsi venu remplacer l'ancienne protection au droit du méandre du Redon (Photo 3).

L'ancien radier en béton présent dans le lit a été supprimé et remplacé par un seuil en enrochements permettant la libre circulation des poissons sur le secteur, très fréquenté au moment de la migration des truites lacustres pour le frai hivernal (reproduction en rivière) - photo 3.

La rive gauche en aval du seuil (au droit des « chalets ») a été remblayée par des matériaux terreux et renforcée par la mise en œuvre d'une fascine de saules pour protéger le pied de la berge. Les talus ont été revégétalisés par la plantation de boutures de saules et de plants forestiers afin de reconstituer un cordon boisé (corridors écologiques).

Rappelons que ces travaux réalisés pour un montant de 90 850 € HT (yc étude) ont été financés à hauteur de 20 % par le Conseil général de Haute-Savoie.

1

2

4

3

Sensibilisation - Communication du contrat engagés en 2012

aux objectifs multiples ...

Action du Volet B2 :

Aménagements hydrauliques et piscicoles sur le Pamphiot amont (communes du Lyaud et d'Orcier)

L'intervention a ici été réalisée sur trois zones distinctes du bassin amont du Pamphiot.

Dans la traversée du hameau de Charmoisy, ce cours d'eau présente des risques de débordement en cas de création d'embâcles au niveau des ouvrages de franchissement. Plus en aval, le pont de la RD 35 constituait un obstacle au déplacement de la faune piscicole. Le bassin de décantation existant au droit du captage du Voua de Ly, perturbait quant à lui l'habitat écologique et était susceptible de contaminer le captage de la ville de Thonon du fait des sédiments stockés, potentiellement pollués et pouvant être relargués en cas de crue en direction du captage.

Divers aménagements ont été mis en œuvre durant l'automne 2012 pour améliorer cette situation. D'un montant de 63 820 € HT (yc étude), ils ont pu être réalisés grâce à l'aide de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Général de Haute-Savoie et la ville de Thonon-les-Bains.

En amont du hameau de Charmoisy, c'est un piège à flottant, constitué de pieux bois battus dans le lit du cours d'eau, qui a été mis en place. Les pieux, qui retiendront les bois apportés par le cours d'eau, éviteront l'accumulation de flottants sur les ponts situés dans le hameau à l'aval.

Le pont de la RD 35 présentait à la fois un radier très lisse et un seuil, tous deux infranchissables par la faune piscicole. La restauration de la franchissabilité de l'ouvrage a été rendue possible par la mise en place d'une succession de bassins en enrochement, permettant de rattraper le niveau du seuil par une pente plus douce et offrant des zones de refuge et de repos aux poissons. Sur la partie lisse du radier, des rondins bois ont été spités afin de diversifier le milieu et de créer des zones de repos pour faciliter la circulation des espèces.

Enfin, l'aménagement du secteur du Voua de Ly visait à reconstituer le lit naturel du Pamphiot. Le bassin situé ici a été conservé pour assurer l'étanchéité du fond de lit. Le lit du Pamphiot a été recréé par le comblement du bassin à partir de grave et d'enrochements, la découpe des parties béton des murs amont et aval de l'ouvrage existant, la stabilisation du profil par quelques enrochements et la restitution des berges (mise en place de fascines, remblai, toile coco et plantations).

Le bassin semble aujourd'hui ne jamais avoir existé (Cf photos ci-contre)

” la mise en place d'une succession de bassins en enrochement, permet de rattraper le niveau du seuil par une pente plus douce et offre des zones de refuge et de repos aux poissons “



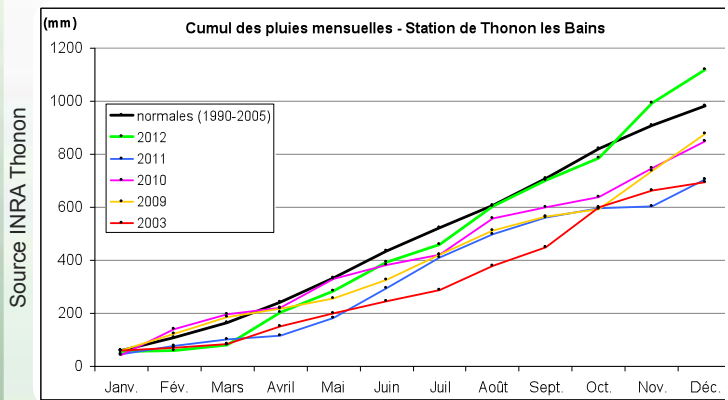
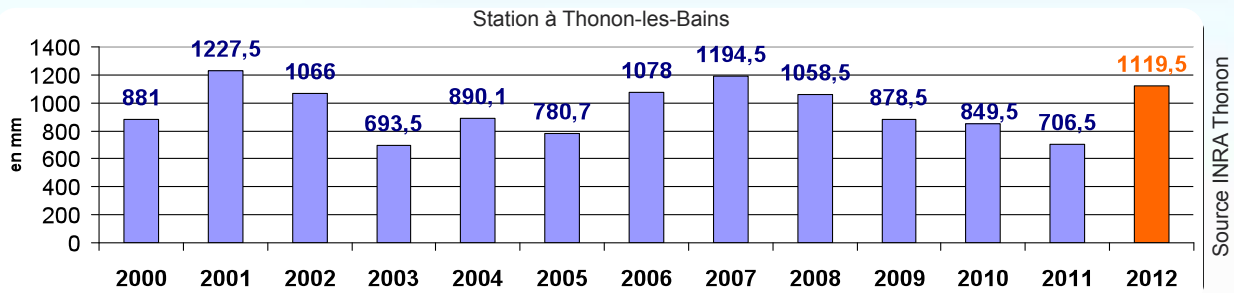
1. Secteur du Voua de Ly avant travaux
2. Comblement du bassin du Voua de Ly
3. et après travaux

Création - Concertation - Réalisation

Observatoire de la ressource en Eau

Un suivi annuel des débits des cours d'eau et de la pluviométrie sur le territoire

Evolution de la Pluviométrie de 2000 à 2012



Les précipitations totales laissent apparaître la succession de cycles pluriannuels de faibles et de fortes précipitations.

Aussi après avoir observé une baisse de la pluviométrie sur ces 4 dernières années, la situation s'est inversée en 2012 avec un cumul total des pluies proche de celui de 2007 et 2008, années qualifiées de pluvieuses.

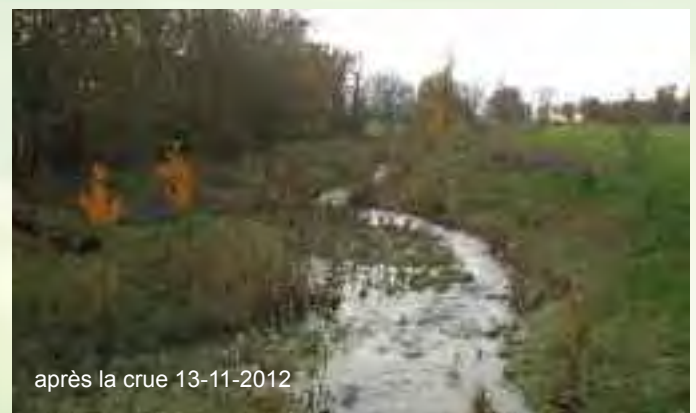
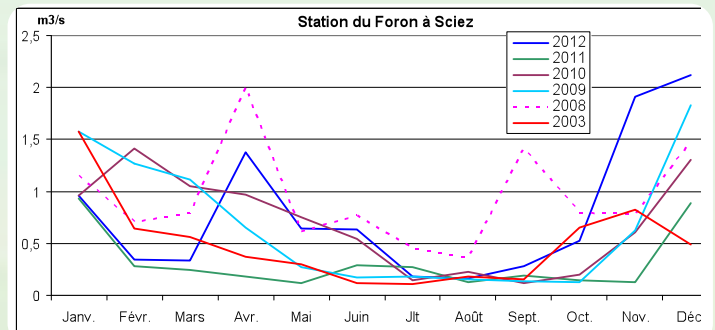
Le cumul mensuel des pluies sur 2012 fait apparaître des pics sur le mois d'avril et août mais surtout en novembre et décembre avec des chiffres supérieurs aux normales (1990-2005).

Débits des cours d'eau crue de novembre 2012

Suite aux fortes pluies sur le mois de novembre 2012, le débit de certains cours d'eau a été proche d'une crue avec une fréquence de retour de 5 ans.

Les maximums observés par le biais des stations de suivi présentes sur le territoire du SYMASOL sont les suivants :

- Hermance à Chens : 23 m³/s (11/11/2010)
- Redon à Margencel : 5,3 m³/s (10/11/2012)
- Foron à Sciez : 18,7 m³/s (10/11/2012)



Evolution démographique du territoire

Depuis 1999, la population permanente du bassin versant du sud-ouest lémanique, côté français est passée de **64 600 habitants à environ 80 000 en 2010** (y compris la ville de Thonon, source INSEE).

Cela représente un taux de croissance moyen annuel de l'ordre de **2.2 %** contre 1.6 % à l'échelle du département de

la Haute Savoie. Le territoire est donc un secteur en expansion démographique ; cependant la consommation en eau depuis 2007 ne montre pas une tendance aussi marquée ces dernières années. Ce constat peut-être lié aux améliorations de rendement mises en œuvre par les gestionnaires de l'alimentation en eau potable ainsi qu'à une possible prise de conscience de la nécessité d'économiser l'eau par les consommateurs.

Sensibilisation - Communication



Point sur l'avancement de la procédure NATURA 2000 sur le territoire



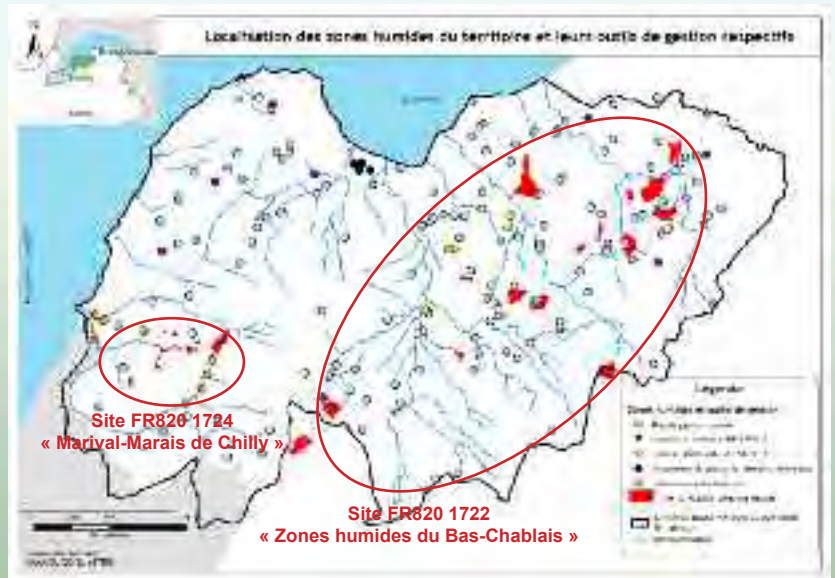
Sites des « Zones humides du Bas-Chablais » et « Marival-Marais de Chilly » Directive Habitats

RAPPEL : Qu'est-ce que le réseau NATURA 2000 ?

En application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », un réseau composé de sites naturels a été mis en place sur toute l'Europe avec pas moins de 1 700 sites NATURA 2000 en France. Ce réseau a pour objectif de maintenir et de valoriser la richesse biologique de certains sites naturels (zones humides dans le Chablais) tout en tenant compte des activités socio-économiques.

Suite à la validation des Documents d'Objectifs (DOCOB) par le Comité de pilotage en novembre 2008, le SYMASOL est opérateur de la procédure NATURA 2000 à l'échelle de son territoire. Ce sont environ 350 ha de zones humides inscrites à ce réseau répartis en 2 sites distincts :

- site FR-8201722 «Zones humides du Bas-Chablais» - 215 ha
- site FR-8201724 «Marival-Marais de Chilly» - 130 ha



Depuis 2012, ce sont l'ensemble des zones humides de ces 2 sites, soient 18 zones humides du territoire, (Cf sites en rouge sur la carte ci-jointe) qui bénéficient d'une gestion (restauration et/ou entretien) dans le cadre de NATURA 2000.

Ces travaux de restauration par broyage mécanique, débroussaillage sélectif, abattage sélectif ; d'entretien par fauche avec exportation de la matière, entrepris dès l'été 2009 permettent de restaurer les habitats d'intérêts communautaires (prairie à molinie, tourbière haute active, roselière, bas-marais alcalin ...).



Débroussaillage sélectif manuel sur les Grands-Marais (Margencel)



Broyage mécanique de restauration sur le marais de Maugny (Draillant)



Fauche mécanique et exportation de la matière sur le marais de Chez Viret (Fessy)

Le montant des travaux engagés de 2009 à 2012 s'élève à environ 143 000 € pour le site des « Zones humides du Bas-Chablais » et 60 000 € pour le site « Marival-Marais de Chilly », financés à 100% par l'Etat français et l'Europe. Les travaux ont été confiés à des entreprises disposant d'engins adaptés au travail délicat sur ce type de milieux peu portants.

Quels effets sur la faune et la flore ?

Suite aux 4 années de gestion consécutives, on peut constater des effets très positifs sur la faune et la flore. En effet, suite à la réouverture des milieux et à leur entretien annuel, de nombreuses espèces patrimoniales ont pu être de nouveau inventoriées (Asters-2011). Prenons le cas des marais de Chez Viret (Fessy) et du Président (Armoys et Le Lyaud) qui ont bénéficié d'une gestion depuis 2005, ce ne sont pas moins de 87 nouvelles espèces végétales inventoriées dont certaines patrimoniales et plus de 45 espèces animales.

Pour finir, dans le cadre du Plan national en faveur du Liparis de Loesel, petite orchidée protégée au niveau national et d'intérêt communautaire (très menacée en France et en forte régression dans toute l'Europe), Asters a mené en juillet 2012 une campagne d'inventaire sur le territoire et environ 100 pieds de cette orchidée ont pu être de nouveau inventoriés sur les Grands-Marais de Margencel, site géré par le Symasol.

Une menace persistante

Le solidage ou verge d'or du Canada (*Solidago canadensis*), espèce invasive d'origine d'Amérique du Nord, continue à gagner du terrain sur les milieux naturels de notre territoire. Cette espèce est une plante vivace à fleurs qu'il convient de gérer en fin de printemps (juin) de manière à limiter la dissémination des graines (fauche précoce ou arrachage manuel).



L'espèce du mois

Le Glaïeul des marais

Gladiolus palustris

Description : *Gladiolus palustris* est une plante vivace à bulbe de 30 à 60 cm de hauteur.

Sa période de floraison s'étend de juin en plaine à juillet en montagne. C'est une plante des prairies humides, supportant bien les inondations temporaires comme les assèchements périodiques. On la retrouve dans les clairières ou en lisière de bois.

Répartition

Sa répartition est limitée à quelques départements français (Alsace, Jura, Ain et Haute-Savoie) et à quelques localisations par département.

Statut réglementaire

L'espèce est protégée au niveau national. C'est une plante prioritaire de la flore menacée de France et de la Directive européenne Habitats Faune-Flore.

Une espèce en danger

Les prairies à glaïeul du département sont pour la plupart situées dans un environnement forestier. Cette situation a conduit à leur fermeture par embroussaillage puis boisement en l'absence d'une intervention humaine préservant l'ouverture de l'espace (déprise agricole). A l'inverse, les activités humaines ont conduit à la destruction de plusieurs localités à la suite de plantations forestières (épicéas, frênes), d'urbanisation (maison, rond-point) ou de remblaiement.

Une démarche partenariale pour sa préservation

Suite à l'inventaire interdépartemental (Haute-Savoie, Ain) des secteurs de présence de la plante (2000), une dynamique de préservation a été initiée par Asters - Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie. Depuis 2011 et pour une durée de 5 ans, le SYMASOL porte les actions de gestion de sept stations de Glaïeul des marais de la forêt de Planbois (Sciez, Margencel, Perrignier, Fessy et Lully) avec l'aide financière de la Région Rhône-Alpes (Contrat de Biodiversité) et du département de la Haute-Savoie (Espaces Naturels Sensibles).



Parole aux élus

Enfin libres !

Rivières malmenées, ruisseaux outragés,
Poissons disparus, rives bétonnées,
Colère des crues, paysages dégradés,
Du SYMASOL, vint enfin l'issue,
A notre chevet techniciens alertés, élus,
A nous la liberté, espaces retrouvés,
Poissons revenus, rives entretenues,
Caprices accompagnés, l'homme ami redevenu,
Le pêcheur solitaire, le promeneur attardé,
L'enfant qui joue sur nos berges accueillantes,
Tout le symbole d'une nouvelle entente.
Insinués dans vos paysages,
Nous donnons du sens à votre vie
Nous la rendons même possible, amis
Ne l'oubliez plus.

Jean-Claude REYNAUD - premier Président du SYMASOL



Renseignements

Directeur de la publication :
Jean NEURY
Date de la parution et dépôt légal :
1er trimestre 2013
Numéro ISSN : 1952 - 9384
Conception/réalisation : SYMASOL

Création Infographie :
REPRO Léman
Crédit photo : SYMASOL, Asters
Impression : imprimerie VILLIERE
Tirage : 2 500 exemplaires
En ligne sur : www.symasol.fr

Signature du Contrat de Corridors Biologiques Arve-Lac

Les corridors biologiques sont les passerelles naturelles qui relient les différents milieux d'intérêt pour la biodiversité. Ils sont nécessaires à la survie des animaux qui doivent se déplacer pour se nourrir, se reproduire ou s'abriter. Ils sont importants aussi pour la flore au travers de la dissémination des graines. Ils peuvent être constitués par des rivières, zones humides formant la « trame bleue » ; des bois, des haies, des alignements d'arbres formant la « trame verte ».

Le contrat Arve-Lac, signé le 12 novembre 2012, a pour but de relier les grands espaces entre montagne et lac. Couloir de nature, il s'étend des Voirons au Léman en passant par l'Hermance regroupant des habitats remarquables : des grands espaces forestiers, de riches zones humides, des vallons prolongés par les espaces agricoles et enfin le Léman.

Ce contrat englobant 13 communes françaises et 12 suisses, prévoit la réalisation de 37 mesures pour un montant avoisinant les 10 millions d'euros (études et actions) sur 5 années. Parmi les financeurs, on retrouve l'Etat de Genève, la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général 74, les communes et intercommunalités (dont le SYMASOL) et des associations de protection de la nature.



Le SYMASOL a la maîtrise d'ouvrage de 5 mesures pour un montant de 1.2 M€ financés à hauteur de 80% ; dont l'action vitrine sera les travaux de renaturation du dernier tronçon de l'Hermance à Veigy-Foncenex à l'horizon 2014 (photo ci-contre).

En bref

1er trimestre 2013 :

- finalisation des chantiers de création des sentiers du marais de la Bossenot et du bourg de Perrignier - actions inscrites au contrat de rivières.
- lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre d'aménagement du ruisseau des Léchères au pont du Tanoz - Commune de Chens/Léman.
- lancement de la consultation pour la mise en culture des héliophytes lacustres - Projet de revitalisation des milieux littoraux - Lac Léman.
- suivi de l'étude de maîtrise d'œuvre de « renaturation et de valorisation de l'Hermance entre le pont du Centre et le pont Neuf » - commune de Veigy-Foncenex

2ème trimestre 2013 :

- lancement de la consultation pour le renouvellement du marché à bons de commande (4 ans) pour « la restauration et l'entretien des rivières du sud-ouest lémanique ».
- envoi d'une lettre d'intention aux partenaires financiers sur le choix du SYMASOL de s'engager sur une deuxième procédure de gestion des milieux aquatiques (contrat II)
- sollicitation des communes pour le recueil des projets à inscrire dans le contrat II

3ème trimestre 2013 : élaboration du programme d'actions du contrat II

4ème trimestre 2013 : envoi du dossier de contrat II aux partenaires financiers pour approbation

2ème trimestre 2014 : lancement de la mise en œuvre du contrat II

Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique
ZAI la Tuilerie - 74550 PERRIGNIER
Tél. 04 50 72 52 04 - Fax 04 50 72 17 48



Ce numéro est réalisé avec le concours des partenaires financiers

